

# SPORT ART ÉTUDES

2023–2024



## PRÉSENTATION

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux talents de concilier un parcours scolaire ou professionnel et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

En choisissant l'orientation SAE, les talents suivent une formation scolaire sur mesure qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures futures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

## CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.

Pratiquer son activité artistique ou sportive au moins 8h par semaine au cycle d'orientation, et au moins 10h au sein de l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.

Sur le plan scolaire, les résultats et le comportement de l'élève doivent être satisfaisants.

L'inscription s'effectue chaque année en complétant le formulaire en ligne sur **[www.ge.ch/sport-art-etudes](http://www.ge.ch/sport-art-etudes)** en joignant tous les justificatifs nécessaires.

### Délais d'inscription

- 13 janvier 2023 : danse et musique (auditions en février et mars)
- 24 février 2023 : sports individuels et collectifs
- 20 octobre 2023 : école primaire, sauf pour les danseurs devant se présenter à l'audition SAE

*Pour plus d'informations : [www.ge.ch/sport-art-etudes](http://www.ge.ch/sport-art-etudes)*

## ORGANISATION

### Enseignement primaire : mesures individuelles



À partir du cycle moyen (5P), les élèves pratiquant un sport individuel reconnu, la musique ou la danse à haut niveau, bénéficient d'un allègement de 4 périodes hebdomadaires au maximum afin de leur permettre de pratiquer leur activité artistique ou sportive. Deux périodes supplémentaires peuvent être accordées, sur demande de l'association cantonale, aux élèves qui consacrent plus de 17 heures hebdomadaires à leur activité.



Horaires aménagés  
Libération pour les compétitions  
et productions artistiques



Ce dispositif est proposé dans  
tous les établissements scolaires  
de l'enseignement primaire

---

## Cycle d'orientation : classes spécifiques

---



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Les talents sont intégrés dans des classes à regroupement mixte. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Les élèves poursuivent leur scolarité dans le cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE à proximité de leur domicile

---

## Enseignement secondaire II : classes spécifiques et mesures individuelles

---



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

**Deux options sont possibles :**

### 1- classes spécifiques

Les talents sont intégrés dans des classes constituées uniquement d'artistes et de sportifs. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans les établissements suivants :

#### École de culture générale

CECG Madame de Staël

Profil proposé

Santé

L1 : allemand /

L2 : anglais

#### Collège

CECG Madame de Staël

OS proposées

Économie & Droit

Biologie & Chimie

Niveau de

mathématiques 1

#### École de commerce

EC Nicolas-Bouvier

Profil proposé

Profil E

L1 : allemand / L2 : anglais

L1 : allemand / L2 : anglais

Choix d'OC restreint

## 2- mesures individuelles

Les élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et émettent des souhaits pour la constitution de leur horaire scolaire.



Aménagement de l'horaire scolaire

Dispense du cours  
d'éducation physique

Libération pour les compétitions  
et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire  
facultatif (médecin du sport,  
diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans  
les établissements suivants :

**Collège et École  
de commerce**

CEC André-Chavanne  
Collège pour adultes  
Alice-Rivaz

**École de culture générale**

ECG Henry-Dunant  
ECG Jean-Piaget (musiciens)

Les différents **centres de formation professionnelle**  
sont également partenaires du dispositif SAE.

Pour les formations duales, un aménagement de l'horaire est également possible en collaboration avec les entreprises formatrices.

### ATTENTION!

*Certaines options et profils scolaires ne sont pas compatibles avec le dispositif SAE.*

---

## Élèves à besoins particuliers – Office médico-pédagogique

---

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement peuvent également bénéficier de mesures individuelles au cas par cas.

Informations sur

[www.ge.ch/sport-art-etudes](http://www.ge.ch/sport-art-etudes)

Département de l'instruction publique, de la formation  
et de la jeunesse (DIP)

**Service écoles et sport, art, citoyenneté - SESAC**

Quai du Rhône 12, 1205 Genève

T +41 (0)22 546 66 60

sae@etat.ge.ch



Le dispositif sport-art-études

# UNE FORMATION SUR MESURE!